Envoyé en préfecture le 16/01/2026
Reçu en préfecture le 16/01/2026
Publié le
ID : 035-213502172-20260115-202602B-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE LE PERTRE
(ILLE ET VILAINE)

SEANCE DU 15/01/2026

Date d'affichage : 08/01/2026
Date de la convocation : 08/01/2026
Nombre de conseillers :
- En exercice : 15
- Présents : 14
- Votants : 14

L'an deux mil vingt six, le quinze janvier à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de LE PERTRE sous la présidence de M THEBERT Aurélien

Etaient présents : THEBERT Aurélien, THIKEN Christine, HUBERT Philippe, DORGERE Magali, POTTIER Stéphane, RONCERAY Dominique, MEREL Pierrick, POIRIER Anne-Marie, BELLAYER Nadine, THEBERT Mickaël, CROISSANT Elodie, SERRAND Caroline, LORHO Pascal, ~~LEOTHIER Véronique~~, BEDOUIN Gaël,
Etaient absents excusés: Mme LEOTHIER Véronique
Mme SERRAND Caroline est nommée secrétaire de séance.

2026/02 DECISIONS MODIFICATIVES BUDGETAIRES 2025

➢BUDGET LOTISSEMENT LA TOUCHE GODET
Afin de régulariser les écritures de stocks, il convient de valider les écritures suivantes :

SECTION DE FONCTIONNEMENT		
DEPENSES	023	+127 399€
RECETTES/042	71355	+127 399€
SECTION INVESTISSEMENT		
RECETTES	021	+127 399€
DEPENSES/040	3555	+127 399€

Aussi, après délibération, à l'unanimité, le Conseil Municipal valide les écritures de régularisation des stocks du BP de la Touche Godet

AJUSTEMENTS DE CREDITS- VIREMENTS DE CREDITS

➢BP DES LOCAUX PROFESSIONNELS : Afin de pouvoir transférer une partie des crédits non utilisés sur 2025 vers le budget principal, il convient de valider les écritures suivantes :

Envoyé en préfecture le 16/01/2026
Reçu en préfecture le 16/01/2026
Publié le
ID : 035-213502172-20260115-202602B-DE

SECTION DE FONCTIONNEMENT		
SENS	CHAP/CPTE	CREDITS
DEPENSES	011/60612	-1 000.00€
DEPENSES	011/60632	-1 000.00€
DEPENSES	011/615228	-21 000.00€
DEPENSES	011/635	-2 000.00€
Reversement sur BP principal	65/65822	+25 000.00€

Aussi, après délibération, à l'unanimité, le Conseil Municipal valide les écritures comptables ci-dessus.

➢BP DES LOGEMENTS SOCIAUX :

M. le Maire informe les membres du conseil municipal de la nécessité :

1/ du transfert du logement (au-dessus de la pharmacie) du BP des locaux professionnels vers le BP des logements sociaux. Valeur du local : 214 500€. Faute de crédits suffisants en section d'investissement, une DM s'impose.

2/du transfert des crédits non utilisés en 2025 vers le BP principal

SECTION DE FONCTIONNEMENT		
SENS	CHAP/CPTE	CREDITS
DEPENSES	011/60632	-14 000.00€
DEPENSES	011/615228	-26 000.00€
Reversement sur BP principal	65/65822	+40 000.00€
SECTION INVESTISSEMENT		
DEPENSES	2115-OP10009	-165 000€
DEPENSES	231-OP10002	-49 500.00€
DE¨PENSES	2132-OP10005	+214 500€

Aussi, après délibération, à l'unanimité, le Conseil Municipal valide les écritures comptables ci-dessus,

Envoyé en préfecture le 16/01/2026
Reçu en préfecture le 16/01/2026
Publié le
ID : 035-213502172-20260115-202602B-DE

➢ BP CAMPING :

SECTION DE FONCTIONNEMENT		
SENS	CHAP/CPTE	CREDITS
DEPENSES	011/60611	-1 100.00€
DEPENSES	011/60612	- 900.00€
DEPENSES	011/61521	-2 000.00€
DEPENSES	011/615228	-4 000.00€
Reversement sur BP principal	65/65822	+ 8 000.00€

Aussi, après délibération, à l'unanimité, le Conseil Municipal valide les écritures comptables ci-dessus,

Pour extrait conforme
Le Maire
Aurélien THÉBERT

